



**Exploration Brunswick inc.
États financiers**

**Pour les exercices terminés les
31 décembre 2024 et 2023**

En dollars canadiens



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux actionnaires de
Brunswick Exploration Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Brunswick Exploration Inc. (ci-après « la société »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023 et les états des résultats et du résultat global, les états des capitaux propres et les états des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2024 et 2023 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'*International Accounting Standard Board* (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Exception faite de la question décrite dans la section « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation », nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Karine Desrochers.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 27 février 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127023

Exploration Brunswick inc.

États de la situation financière

<i>(en dollars canadiens)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
ACTIFS		
<u>Courants</u>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	5 625 371	12 194 726
Crédit d'impôts miniers à recevoir (note 7)	1 580 000	778 926
Taxes de vente à recevoir	92 187	163 651
Autres débiteurs	53 444	36 473
Charges payées d'avance et dépôts	361 828	322 428
	7 712 830	13 496 204
<u>Non courants</u>		
Actifs d'exploration et d'évaluation (note 7)	14 340 780	10 098 910
Équipement et actifs incorporels	23 888	40 509
Actifs au titre de droits d'utilisation	-	51 000
TOTAL DES ACTIFS	22 077 498	23 686 623
PASSIFS		
<u>Courants</u>		
Comptes fournisseurs et frais courus	946 950	1 079 475
Prime différée sur les actions accréditives (note 9)	1 806 944	312 863
Portion court terme des obligations locatives	-	51 000
TOTAL DES PASSIFS	2 753 894	1 443 338
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions	54 065 845	49 732 052
Bons de souscription	3 115 120	3 154 271
Options d'achat d'actions	2 683 105	1 414 088
Surplus d'apport	2 539 929	2 539 929
Déficit	(43 080 395)	(34 597 055)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	19 323 604	22 243 285
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	22 077 498	23 686 623

Continuité d'exploitation (note 1)
Engagements et éventualités (note 20)
Évènement subséquent (note 21)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

/s/ Robert Wares

Robert Wares, président exécutif du conseil

/s/ Killian Charles

Killian Charles, président et chef de la direction

Exploration Brunswick inc. États des résultats et du résultat global

<i>(en dollars canadiens)</i>	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2024	2023
	\$	\$
Charges		
Charges administratives (note 14)	2 735 991	2 582 357
Charges d'intérêts (note 8)	-	31 554
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	1 092 185	701 166
Produits d'intérêts	(310 295)	(635 401)
Autres charges financières	43 475	109 393
Amortissement d'équipement et d'actifs incorporels	24 426	30 130
Dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 7)	5 057 961	3 100 305
Perte nette et perte globale avant impôt	(8 643 743)	(5 919 504)
Recouvrement d'impôts sur le résultat (note 16)	312 863	718 783
Perte nette et perte globale	(8 330 880)	(5 200 721)
Par action (note 13)		
De base et diluée	(0,04)	(0,03)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – de base et diluée	197 090 222	185 626 983

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Exploration Brunswick inc.

États des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens, exception faite du nombre d'actions)

	Actions ordinaires émises et en circulation	Capital- actions	Bons de souscription	Options d'achat d'actions	Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres
	Nombre	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier 2024	194 075 136	49 732 052	3 154 271	1 414 088	2 539 929	(34 597 055)	22 243 285
Acquisition de propriétés minières (note 7)	3 375 000	1 250 625	-	-	-	-	1 250 625
Financement accréditif (note 10)	20 030 125	4 809 370	-	-	-	-	4 809 370
Prime différée sur les actions accréditives	-	(1 905 002)	-	-	-	-	(1 905 002)
Frais d'émission d'actions accréditives (note 10)	-	-	-	-	-	(152 460)	(152 460)
Bons de souscription exercés (note 11)	607 171	178 800	(39 151)	-	-	-	139 649
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	-	-	-	1 269 017	-	-	1 269 017
Perte nette et perte globale	-	-	-	-	-	(8 330 880)	(8 330 880)
Solde au 31 décembre 2024	218 087 432	54 065 845	3 115 120	2 683 105	2 539 929	(43 080 395)	19 323 604
Solde au 1^{er} janvier 2023	173 126 071	33 655 545	1 274 117	622 460	2 539 929	(28 045 138)	10 046 913
Acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 7)	1 976 593	1 652 375	-	-	-	-	1 652 375
Frais d'émission d'actions suivant l'acquisition de propriétés minières	-	-	-	-	-	(58 779)	(58 779)
Unités émises dans le cadre d'un placement privé par l'entremise d'un courtier (note 10)	8 823 530	5 952 223	1 547 778	-	-	-	7 500 001
Frais d'émission d'unités par l'entremise d'un courtier	-	-	149 251	-	-	(897 037)	(747 786)
Unités émises dans le cadre d'un placement privé sans intermédiaire (note 10)	2 448 472	1 656 827	424 374	-	-	-	2 081 201
Frais d'émission d'unités sans intermédiaire	-	-	3 367	-	-	(85 536)	(82 169)
Financement accréditif (note 10)	5 112 771	5 700 001	-	-	-	-	5 700 001
Prime différée sur les actions accréditives	-	(382 716)	-	-	-	-	(382 716)
Frais d'émission d'actions accréditives (note 10)	-	-	-	-	-	(307 177)	(307 177)
Règlement de débetures convertibles	444 444	333 333	-	-	-	-	333 333
Frais d'émission d'actions suivant le règlement de débetures convertibles	-	-	-	-	-	(2 667)	(2 667)
Bons de souscription exercés (note 11)	2 043 255	1 132 777	(244 616)	-	-	-	888 161
Options d'achat d'actions exercées (note 12)	100 000	31 687	-	(10 687)	-	-	21 000
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	-	-	-	802 315	-	-	802 315
Perte nette et perte globale	-	-	-	-	-	(5 200 721)	(5 200 721)
Solde au 31 décembre 2023	194 075 136	49 732 052	3 154 271	1 414 088	2 539 929	(34 597 055)	22 243 285

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Exploration Brunswick inc.

États des flux de trésorerie

<i>(en dollars canadiens)</i>	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2024	2023
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Perte nette	(8 330 880)	(5 200 721)
Ajustements		
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	1 092 185	701 166
Amortissement d'équipement et d'actifs incorporels	24 426	30 130
Dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 7)	5 057 961	3 100 305
Intérêts hors caisse sur la débenture convertible (note 8)	-	31 554
Recouvrement d'impôts sur le résultat (note 16)	(312 863)	(718 783)
Variations des éléments du fonds de roulement (note 19)	(110 768)	379 958
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(2 579 939)	(1 676 391)
Activités d'investissement		
Investissements en actifs d'exploration et d'évaluation	(9 654 496)	(9 183 497)
Crédits remboursables reçus	886 798	70 580
Investissements en équipement et en actifs incorporels	(7 805)	(28 200)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(8 775 503)	(9 141 117)
Activités de financement		
Émission d'unités dans le cadre d'un placement privé (note 10)	-	7 500 001
Émission d'unités dans le cadre d'un placement privé sans intermédiaire (note 10)	-	2 081 201
Émission d'actions accréditatives dans le cadre d'un placement privé sans intermédiaire (note 10)	4 809 370	5 700 001
Frais d'émission d'actions	(162 932)	(1 231 458)
Bons de souscription exercés (note 11)	139 649	888 161
Options d'achat d'actions exercées (note 12)	-	21 000
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	4 786 086	14 958 906
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(6 569 355)	4 141 398
Trésorerie au début de l'exercice	12 194 726	8 053 328
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	5 625 371	12 194 726

Renseignements complémentaires (note 19)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Exploration Brunswick inc. (la « Société » ou « BRW ») est principalement engagée dans l'acquisition et l'exploration de propriétés minières. Située au Canada, BRW est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec). L'adresse du siège social de la Société est le 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec), Canada.

La Société est cotée à la Bourse de croissance de Toronto (« TSXV ») sous le symbole « BRW ». Le 20 avril 2023, les actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») ont commencé à être négociées sur l'OTCQB Venture Market, un marché boursier américain exploité par OTC Markets Group Inc. de New York, sous le symbole « BRWTF ». La Société se concentre sur l'exploration et le développement de propriétés aurifères et de métaux de transition énergétique au Canada.

Jusqu'à ce qu'il soit déterminé que les propriétés contiennent des réserves ou des ressources minérales pouvant être exploitées de manière économique, elles sont classées comme propriétés d'exploration et d'évaluation. La recouvrabilité des dépenses d'exploration et d'évaluation reportées dépend de la découverte de réserves et de ressources économiquement récupérables; de l'obtention et du maintien du titre et de l'intérêt bénéficiaire dans les propriétés; de la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour poursuivre l'exploration, l'évaluation et le développement de ses propriétés; et de l'obtention de certaines approbations gouvernementales ou du produit de la cession des propriétés. Des changements dans les conditions futures pourraient nécessiter une dépréciation importante de la valeur comptable des dépenses d'exploration et d'évaluation reportées. Bien que la Société ait pris des mesures pour vérifier le titre de ses propriétés minières sur lesquelles elle mène actuellement des activités d'exploration et d'évaluation, conformément aux normes de l'industrie pour le stade actuel d'exploration et d'évaluation de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de la Société. Le titre de propriété peut être soumis à des accords antérieurs non enregistrés et être non conforme aux exigences réglementaires.

Les présents états financiers ont été préparés sur la base des principes comptables applicables à la continuité de l'exploitation, qui prévoit la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des affaires à mesure qu'ils arrivent à échéance. Pour évaluer si l'hypothèse de continuité de l'exploitation est appropriée, la direction tient compte de tous les renseignements disponibles concernant l'avenir, c'est-à-dire sur une période d'au moins les douze mois suivant la fin de la période de présentation de l'information, sans toutefois s'y limiter. Au 31 décembre 2024, la Société avait un fonds de roulement de 5 044 400 \$ (incluant un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 5 625 371 \$), un déficit accumulé de 43 080 395 \$ et avait subi une perte de 8 330 880 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Comme la Société est en phase d'exploration, elle n'a enregistré aucun produit d'exploitation et ne dispose d'aucune source de flux de trésorerie.

Le fonds de roulement au 31 décembre 2024 ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses prévues de la Société jusqu'au 31 décembre 2025. La direction est consciente, en faisant cette évaluation, qu'il existe des incertitudes importantes liées à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation tel que décrit au paragraphe précédent et par conséquent, sur le caractère approprié de l'utilisation des principes comptables applicables à la continuité d'exploitation. Les présents états financiers ne reflètent pas les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux charges et aux classifications du bilan qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité d'exploitation s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités futures et de financer ses activités d'exploration dépend de la capacité de la direction à obtenir du financement supplémentaire dans le futur. Toute insuffisance de financement peut être palliée par un certain nombre de moyens, incluant sans s'y limiter, l'émission de titres de créance ou de capitaux propres. Malgré le fait que la direction ait réussi à obtenir le financement nécessaire par le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à le faire dans l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces initiatives seront à la portée de la Société ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir de nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moindres que les montants inscrits dans les présents états financiers.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers ci-joints ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'elles sont publiées par le Bureau international des normes comptables (*International Accounting Standards Board*) (« normes IFRS de comptabilité »). Les méthodes comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans ces états financiers sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent. Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société (le « conseil ») le 27 février 2025.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les méthodes comptables significatives appliquées pour la préparation des présents états financiers sont décrites ci-dessous.

(a) Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon la base de continuité d'exploitation et du coût historique selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf en ce qui concerne certaines informations sur les instruments financiers et les flux de trésorerie.

(b) Conversion des monnaies étrangères

Les éléments des états financiers de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

Les transactions en devises autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité (devises étrangères) sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque date de l'état de la situation financière, les actifs et les passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice financier. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis en fonction du taux de change historique en vigueur à la date de la transaction. Tous les gains et les pertes de conversion sur ces transactions en devises étrangères sont portés à l'état des résultats et du résultat global dans les pertes (gains) de change.

(c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des soldes bancaires et des placements à court terme très liquides avec une échéance initiale d'au plus trois mois qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur.

(d) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie découlant de l'actif financier expirent, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et les avantages substantiels ont été transférés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, liquidé, annulé ou expiré.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

(d) Instruments financiers (suite)

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont initialement évalués à la juste valeur.

(i) Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers, autres que ceux désignés comme instruments de couverture et efficaces à cet effet, sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Au coût amorti;
- À la juste valeur par le biais du résultat net; et
- À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La catégorie détermine la méthode d'évaluation ultérieure et la comptabilisation soit dans le résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global, des produits et des charges qui en résulteront. Tous les produits et les charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés dans le résultat net sont présentés dans les charges d'intérêts ou les produits d'intérêts.

i. Au coût amorti

Les actifs financiers classés au coût amorti sont des actifs financiers qui sont détenus dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui répondent aux critères du test des flux de trésorerie contractuels effectué pour déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des paiements de capital et d'intérêts. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet n'est pas significatif. Les éléments dans cette catégorie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les autres effets à recevoir.

ii. Dépréciation d'actifs financiers

Une provision pour pertes de crédit attendues est comptabilisée dans le résultat net pour les actifs financiers évalués au coût amorti. À chaque date de clôture, sur une base prospective, la Société évalue les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti et, s'il y a lieu, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La méthode de dépréciation utilisée varie selon qu'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit. Les pertes de crédit attendues doivent être évaluées au moyen d'une provision pour pertes d'un montant égal aux pertes de crédit attendues sur 12 mois (les pertes de crédit attendues qui résultent des événements de défaut sur l'instrument financier qui sont possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture) ou aux pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie (les pertes de crédit attendues qui résultent de tous les événements de défaut possibles sur la durée de vie de l'instrument financier). Une provision pour pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie est requise pour un instrument financier si le risque de crédit de cet instrument financier s'est considérablement détérioré depuis la comptabilisation initiale et si le risque de crédit est faible.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

(d) Instruments financiers (suite)

(ii) Passifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Au coût amorti;

i. Au coût amorti

Les passifs financiers classés au coût amorti sont les actifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net ». Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'ajustement correspondant est porté au résultat net. Les passifs financiers au coût amorti comprennent :

- Comptes fournisseurs et frais courus; et
- Débentures convertibles

Toutes les charges relatives aux intérêts sont portées au résultat net dans les charges d'intérêts.

(e) Dépréciation des actifs non financiers (exception faite des actifs d'exploration et d'évaluation)

La valeur comptable des actifs non courants est passée en revue régulièrement et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Les actifs non courants qui ne sont pas amortis sont soumis à un test de dépréciation annuel. Aux fins de l'évaluation de la valeur recouvrable, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas générant des flux de trésorerie séparément identifiables (les unités génératrices de trésorerie ou « UGT »). La valeur recouvrable est la valeur plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité (étant la valeur actualisée des futurs flux de trésorerie attendus de l'actif en question ou de l'UGT). Une perte de valeur est comptabilisée en résultat net pour le montant de la valeur comptable de l'actif excédant sa valeur recouvrable. Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est augmentée jusqu'au montant recouvrable estimé, mais sans dépasser la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif ou l'UGT au cours des exercices antérieurs. Les reprises de valeur sont immédiatement comptabilisées dans le résultat net.

(f) Dépenses d'exploration et d'évaluation et actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de ressources minérales, avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales ne puissent être démontrées. Les coûts engagés avant l'acquisition du droit légal d'effectuer des travaux d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés dans le résultat net au moment où ils sont engagés.

Lorsque le droit légal d'effectuer des travaux d'exploration et d'évaluation a été obtenu, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits gouvernementaux et des crédits d'impôt remboursables relatifs à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration et d'évaluation.

Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation comprennent notamment les levés topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, le forage d'exploration, l'excavation de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les coûts liés à l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de la définition et de l'extraction de ressources minérales.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

(f) Dépenses d'exploration et d'évaluation et actifs d'exploration et d'évaluation

Les différents coûts sont capitalisés pour chaque propriété, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources minérales aient été démontrées. Ces actifs sont présentés en tant que propriétés minières et sont comptabilisés au coût diminué des pertes de valeur cumulées. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

Lorsqu'une propriété minière n'est plus considérée viable ou est abandonnée, le montant capitalisé est alors ramené à sa valeur recouvrable et l'écart est immédiatement comptabilisé dans le résultat net.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie « Actifs miniers en construction ». Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation et toute perte de valeur est alors comptabilisée dans le résultat net.

Jusqu'à maintenant, ni la faisabilité technique ni la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales n'a été démontrée.

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (UGT).

Lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, les actifs individuels ou les UGT sont soumis à un test de dépréciation.

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués pour chaque projet, chaque projet représentant une seule UGT potentielle. Un test de dépréciation est effectué lorsque des indicateurs de dépréciation surviennent, mais typiquement aussi lorsque l'une ou l'autre des circonstances suivantes se présente :

- Le droit d'explorer le secteur expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu de le renouveler;
- Aucune dépense d'exploration ou d'évaluation ultérieure dans le secteur n'est prévue au budget ni planifiée;
- Aucun gisement commercialement viable n'a été découvert et la Société a décidé de cesser l'exploration dans ce secteur; et
- Des travaux suffisants ont été réalisés afin d'indiquer que la valeur comptable des dépenses inscrites à l'actif ne sera pas entièrement récupérée.

De plus, lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable est comptabilisée dans le résultat net. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée du coût de vente et sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'une UGT excède sa valeur comptable.

(g) Rémunération fondée sur des actions

La Société offre un régime de rémunération fondée sur des actions à l'intention de ses administrateurs, employés et consultants éligibles.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'une rémunération fondée sur des actions sont évalués à leur juste valeur. Lorsqu'un employé reçoit une rémunération fondée sur des actions, la juste valeur des services rendus par celui-ci est déterminée indirectement en se référant à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Cette juste valeur est évaluée à la date d'attribution.

Toute rémunération fondée sur des actions réglées en capitaux propres est passée en charge dans le résultat net et un crédit correspondant est appliqué aux options d'achat d'actions dans les capitaux propres.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

(g) Rémunération fondée sur des actions (suite)

Si une période d'acquisition des droits ou d'autres conditions d'acquisition s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition des droits, en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options d'achat d'actions qui seront acquises. Les conditions d'acquisition non liées au marché sont incluses dans les hypothèses sur le nombre d'options qui devraient pouvoir être exercées.

Les estimations sont ultérieurement révisées s'il y a une indication que le nombre d'options d'achat d'actions qui devraient être acquises diffère des estimations précédentes. Tout ajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice courant.

Lors de l'exercice d'options d'achat d'actions, le produit reçu, net des coûts de transaction directement attribuables, est crédité au capital-actions. La rémunération fondée sur des actions est comptabilisée à la juste valeur établie en utilisant la méthode d'évaluation du prix des options de Black-Scholes.

(h) Capitaux propres

Le capital-actions représente le montant reçu lorsque des actions ont été émises. Si les actions sont émises à la suite de l'exercice d'options ou de bons de souscription, le capital-actions comprend également la charge de rémunération antérieurement comptabilisée dans les bons de souscription et les options d'achat d'actions.

De plus, si les actions sont émises dans le cadre de l'acquisition d'une propriété minière ou de tout autre actif non monétaire, les actions sont évaluées à leur juste valeur sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable, auquel cas la juste valeur est estimée en fonction du cours boursier à la date où l'entente a été conclue.

Le produit des émissions d'unités est réparti entre les actions et les bons de souscription émis au prorata de leur juste valeur respective.

L'émission d'actions accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs.

Au moment de l'émission des actions accréditives ou des unités accréditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée dans les autres passifs à l'état de la situation financière.

Le produit reçu en contrepartie des actions accréditives est réparti entre le capital-actions et la prime différée sur les actions accréditives au moyen de la méthode résiduelle. Le produit est d'abord affecté aux actions en fonction du cours boursier des actions existantes à la date de l'émission et le produit résiduel est attribué à la prime différée sur les actions accréditives.

Le produit reçu en contrepartie des unités accréditives est réparti entre le capital-actions et la prime différée sur les actions accréditives au moyen de la méthode résiduelle. Le produit est d'abord affecté aux actions en fonction du cours boursier des actions existantes à la date de l'émission. Par la suite, le produit est affecté aux bons de souscription à la juste valeur telle que déterminée à l'aide du modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes et le produit résiduel est attribué à la prime différée sur les actions accréditives.

(i) Impôts sur le résultat

La Société utilise la méthode des actifs et des passifs d'impôts différés. Selon cette méthode, les impôts sur le résultat différés sont calculés en utilisant la différence entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs. Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont évalués en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de l'état de la situation financière et qui devraient s'appliquer lorsque les impôts différés seront vraisemblablement récupérés ou réglés. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable que l'actif sera réalisé.

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts exigibles et lorsque les actifs et les passifs d'impôts différés sont liés à des impôts sur le résultat qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes lorsqu'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

(j) Perte par action de base et diluée

La perte de base par action est obtenue en divisant la perte attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. La perte nette diluée par action est égale à la perte nette de base par action en raison de l'effet antidilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription.

4. NORMES COMPTABLES ÉMISES, MAIS PAS ENCORE EN VIGUEUR

À la date de l'autorisation des présents états financiers, la Société n'avait pas encore adopté certaines normes, interprétations des normes existantes et modifications qui ont été publiées, mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 31 décembre 2024. Outre l'IFRS 18 détaillée ci-dessous, ces mises à jour ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers de la Société et ne sont donc pas abordées dans les présentes.

IFRS 18, Présentation et renseignements à fournir dans les états financiers

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18 pour améliorer la communication des performances financières. La nouvelle norme remplace IAS 1 Présentation des états financiers. Elle reprend de nombreuses exigences de la norme IAS 1 sans les modifier. L'IFRS 18 s'applique aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2027, une application anticipée est autorisée. La nouvelle norme comptable introduit des changements importants dans la structure des états des résultats, notamment la présentation de deux nouveaux sous-totaux définis dans l'état du résultat net : (1) Bénéfice d'exploitation ; et (2) Bénéfice avant financement et impôts sur le revenu, divulgation requise dans les notes aux états financiers des mesures de rendement définies par la direction et introduction de nouveaux principes d'agrégation et de désagrégation des informations. L'impact de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminé par la Société.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité exige de la Société qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information. La Société procède aussi à des estimations et émet des hypothèses pour l'avenir. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés raisonnables dans les circonstances.

a) Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, à obtenir des fonds suffisants pour couvrir ses dépenses courantes et pour honorer ses obligations pour l'année à venir implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris l'expectative d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES CRITIQUES (suite)

b) Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

La détermination à savoir si des faits ou des circonstances indiquent une perte de valeur ou une reprise de valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et un certain nombre d'estimations et d'interprétations dans bien des cas. Lorsqu'une indication de perte de valeur ou de reprise de valeur existe, la valeur recouvrable de chaque actif individuel ou de chaque UGT doit être estimée.

Pour évaluer la dépréciation, la direction doit procéder à certaines estimations et formuler des hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier si une exploitation économiquement viable pourra être établie, la probabilité que les dépenses seront recouvrées soit par l'exploitation future ou par la vente lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre une évaluation raisonnable de l'existence de réserves, la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'évaluation et le développement, et le renouvellement des permis. Les estimations et les hypothèses peuvent changer lorsque de nouveaux renseignements deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses, de nouvelles informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés de l'état du résultat global dans la période où ces informations deviennent disponibles.

c) Juste valeur des options d'achat d'actions et des bons de souscription

La détermination de la juste valeur des options d'achat d'actions et des bons de souscription (collectivement, les « instruments ») exige la sélection d'un modèle d'évaluation approprié et la prise en compte des données nécessaires au modèle d'évaluation choisi. La Société a fait des estimations quant à la volatilité de ses propres actions ordinaires, la durée de vie probable et le moment où les instruments seront exercés ainsi que les extinctions prévues. Le modèle utilisé par la Société est le modèle d'évaluation de Black-Scholes. Toute modification des estimations ou des données utilisées pour déterminer la juste valeur pourrait avoir un impact significatif sur les futurs résultats d'exploitation de la Société.

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Trésorerie	5 545 371	1 244 726
Équivalents de trésorerie	80 000	10 950 000
	<u>5 625 371</u>	<u>12 194 726</u>

Les équivalents de trésorerie au 31 décembre 2024 se composent de dépôts à terme rachetables portant intérêt à un taux moyen pondéré de 5 %, (5,6 % au 31 décembre 2023) avec diverses échéances jusqu'en mars 2025.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

La Société a engagé les coûts suivants sur ses actifs d'exploration et d'évaluation pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 :

Propriété	Solde au 1 ^{er} janvier 2024	Ajouts	Crédits d'impôt	Dépréciation	Solde au 31 décembre 2024
	\$	\$		\$	\$
Québec (note 7(a))					
Projet Pontiac Lithium					
Droits miniers	54 261	-	-	(54 261)	-
	54 261	-	-	(54 261)	-
Projet North Shore Lithium					
Droits miniers	47 599	-	-	(47 599)	-
Dépenses d'exploration	-	6 842	-	(6 842)	-
	47 599	6 842	-	(54 441)	-
Projet Mirage					
Droits miniers	1 530 781	195 983	-	(1 002 210)	724 554
Dépenses d'exploration	2 292 583	7 257 614	(1 578 668)	-	7 971 529
	3 823 364	7 453 597	(1 578 668)	(1 002 210)	8 696 083
Propriétés Mythril et Elrond					
Droits miniers	162 994	-	-	(162 994)	-
Dépenses d'exploration	397 777	410 041	-	(807 818)	-
	560 771	410 041	-	(970 812)	-
Propriétés Anatacau et PLEX					
Droits miniers	991 480	1 219 960	-	-	2 211 440
Dépenses d'exploration	2 135 987	374 733	-	-	2 510 720
	3 127 467	1 594 693	-	-	4 722 160
Autres propriétés au Québec					
Droits miniers	456 841	45 158	-	(501 999)	-
Dépenses d'exploration	311 239	164 912	(18 296)	(457 855)	-
	768 080	210 070	(18 296)	(959 854)	-
Ontario (note 7(b))					
Projet Hearst					
Droits miniers	13 254	-	-	(13 254)	-
Dépenses d'exploration	143 525	6 297	-	(149 822)	-
	156 779	6 297	-	(163 076)	-
Autres propriétés en Ontario					
Droits miniers	129 426	-	-	(129 426)	-
Dépenses d'exploration	286 282	285	-	(286 567)	-
	415 708	285	-	(415 993)	-
Nouvelle-Écosse (note 7(c))					
Droits miniers	37 750	620	-	(38 370)	-
Dépenses d'exploration	86 580	29 341	(520)	(115 401)	-
	124 330	29 961	(520)	(153 771)	-
Nouveau-Brunswick (note 7(d))					
Droits miniers	36 650	36 646	-	(73 296)	-
Dépenses d'exploration	244 871	172 564	(77 350)	(340 085)	-
	281 521	209 210	(77 350)	(413 381)	-
Saskatchewan (note 7(e))					
Droits miniers	53 939	-	-	(53 939)	-
Dépenses d'exploration	685 091	881	-	(685 972)	-
	739 030	881	-	(739 911)	-
Terre-Neuve (note 7(f))					
Droits miniers	-	10 697	-	(10 697)	-
Dépenses d'exploration	-	132 393	(12 839)	(119 554)	-
	-	143 090	(12 839)	(130 251)	-
Groenland (note 7(g))					
Droits miniers	-	23 828	-	-	23 828
Dépenses d'exploration	-	898 709	-	-	898 709
	-	922 537	-	-	922 537
Résumé					
Droits miniers	3 514 975	1 532 892	-	(2 088 045)	2 959 822
Dépenses d'exploration	6 583 935	9 454 612	(1 687 673)	(2 969 916)	11 380 958
	10 098 910	10 987 504	(1 687 673)	(5 057 961)	14 340 780

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Propriété	Solde au 1 ^{er} janvier 2023	Ajouts	Crédits d'impôt	Dépréciation	Solde au 31 décembre 2023
	\$	\$		\$	\$
Québec (note 7(a))					
Projet Pontiac Lithium					
Droits miniers	54 261	-	-	-	54 261
Dépenses d'exploration	761 764	7 787	-	(769 551)	-
	816 025	7 787	-	(769 551)	54 261
Projet North Shore Lithium					
Droits miniers	68 583	24 016	-	(45 000)	47 599
Dépenses d'exploration	175 278	138 542	-	(313 820)	-
	243 861	162 558	-	(358 820)	47 599
Projet Mirage					
Droits miniers	-	1 530 781	-	-	1 530 781
Dépenses d'exploration	-	3 071 508	(778 925)	-	2 292 583
	-	4 602 289	(778 925)	-	3 823 364
Propriétés Mythril et Elrond					
Droits miniers	50 000	112 994	-	-	162 994
Dépenses d'exploration	-	397 777	-	-	397 777
	50 000	510 771	-	-	560 771
Propriétés Anatacau et PLEX					
Droits miniers	-	991 480	-	-	991 480
Dépenses d'exploration	-	2 135 987	-	-	2 135 987
	-	3 127 467	-	-	3 127 467
Autres propriétés au Québec					
Droits miniers	301 997	154 844	-	-	456 841
Dépenses d'exploration	22 307	288 932	-	-	311 239
	324 304	443 776	-	-	768 080
Ontario (note 7(b))					
Projet Hearst					
Droits miniers	148 254	-	-	(135 000)	13 254
Dépenses d'exploration	213 390	447 255	-	(517 120)	143 525
	361 644	447 255	-	(652 120)	156 779
Autres propriétés en Ontario					
Droits miniers	112 126	26 600	-	(9 300)	129 426
Dépenses d'exploration	217 370	182 078	-	(113 166)	286 282
	329 496	208 678	-	(122 466)	415 708
Terre-Neuve (note 7(f))					
Droits miniers	86 255	-	-	(86 255)	-
Dépenses d'exploration	296 559	18 590	(37 014)	(278 135)	-
	382 814	18 590	(37 014)	(364 390)	-
Nouvelle-Écosse (note 7(c))					
Droits miniers	113 620	195	-	(76 065)	37 750
Dépenses d'exploration	250 872	26 356	-	(190 648)	86 580
	364 492	26 551	-	(266 713)	124 330
Nouveau-Brunswick (note 7(d))					
Droits miniers	6 160	43 710	-	(13 220)	36 650
Dépenses d'exploration	99 747	274 597	(33 566)	(95 907)	244 871
	105 907	318 307	(33 566)	(109 127)	281 521
Saskatchewan (note 7(e))					
Droits miniers	-	128 397	-	(74 458)	53 939
Dépenses d'exploration	590	810 071	-	(125 570)	685 091
	590	938 468	-	(200 028)	739 030
Manitoba (note 7(h))					
Droits miniers	14 817	31 974	-	(46 791)	-
Dépenses d'exploration	-	210 299	-	(210 299)	-
	14 817	242 273	-	(257 090)	-
Résumé					
Droits miniers	956 073	3 044 991	-	(486 089)	3 514 975
Dépenses d'exploration	2 037 877	8 009 779	(849 505)	(2 614 216)	6 583 935
	2 993 950	11 054 770	(849 505)	(3 100 305)	10 098 910

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

(a) Québec

Projet Pontiac Lithium : En mars 2022, la Société a jalonné des claims répartis dans la partie sud de la région de l'Abitibi au Québec, regroupés sous le projet Pontiac Lithium. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 54 261 \$ à l'égard des coûts engagés sur cette propriété liés à des zones spécifiques ou les titres miniers ne devraient pas être renouvelés, à l'endroit que la société a décidé de mettre fin aux activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable des actifs dépasse sa valeur de recouvrement (769 551 \$ durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023).

Projet North Shore Lithium : Le 19 avril 2022, la Société a annoncé l'acquisition ou l'option de claims (collectivement, le « projet North Shore Lithium ») sur la Côte-Nord du Québec. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 54 441 \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés liés à des zones spécifiques ou les titres miniers ne devraient pas être renouvelés, à l'endroit que la société a décidé de mettre fin aux activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable des actifs dépasse sa valeur de recouvrement (358 820 \$ durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023).

Projet Mirage : En plus du jalonnement de claims dans la région de la Baie-James (Québec), le 5 janvier 2023, BRW a conclu une entente d'option avec Entreprises minières Globex (« Globex ») (tous les claims jalonnés et sous option formant le « projet Mirage »). Le projet Mirage inclut une option sur le bloc de claims « Lac Escalé » de Globex. Avec cette option, BRW pourrait acquérir une participation de 100 % dans ce bloc de claims en contrepartie de paiements totalisant 500 000 \$, la moitié en espèces et l'autre moitié en actions ordinaires (au prix minimum de 0,45 \$ par action ordinaire) sur une période de trois ans, selon les conditions suivantes :

- Un paiement de 50 000 \$ a été effectué en février 2023, 25 000 \$ en espèces et 25 000 \$ en actions ordinaires (41 667 actions ordinaires);
- Un paiement de 25 000 \$ a été effectué en juin 2023, 12 500 \$ en espèces et 12 500 \$ en actions ordinaires (14 824 actions ordinaires);
- Un paiement de 125 000 \$, le ou avant le premier anniversaire;
- Un paiement de 100 000 \$, le ou avant le deuxième anniversaire;
- Un paiement de 200 000 \$, le ou avant le troisième anniversaire;

Afin d'exercer cette option, BRW devra réaliser des travaux d'un montant de 1 000 000 \$ sur une période de trois ans.

Suivant l'entière réalisation de cette entente d'option, BRW conclura une entente de redevances accordant à Globex une redevance brute sur les métaux (*Gross Metal Royalty* ou « GMR ») de 3 %, dont 1 % de la redevance GMR pourra être racheté par BRW pour la somme de 1 000 000 \$, résultant en une redevance GMR nette de 2 %. Cette redevance s'appliquera aussi à tout titre minier nouvellement jalonné par l'une ou l'autre des parties dans un rayon de 1 km du périmètre actuel des claims. À la première date entre le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de cette entente de redevances ou 5 ans après avoir engagé des dépenses totalisant 4 000 000 \$, BRW commencera à verser à Globex une avance annuelle de 100 000 \$ de redevances, déductible de la redevance de production éventuelle.

Le 22 novembre 2023, BRW a versé tous les paiements en espèces résiduels (212 250 \$) et a émis 216 395 actions ordinaires (juste valeur de 212 500 \$) à Globex en lien avec l'option sur le projet Mirage. De plus, la Société a satisfait à l'exigence d'engager 1 000 000 \$ en dépenses d'exploration et a donc acquis une participation de 100 % dans ces claims.

Le 21 août 2023, BRW a annoncé une transaction avec 1Minerals Corp. (« 1Minerals »), modifiée le 29 septembre 2023 et approuvée par la TSXV le 19 décembre 2023 (l'« entente définitive »), pour acquérir certains claims contigus au projet Mirage, ainsi qu'un autre groupe de claims d'exploration régionale pour le lithium.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

(a) Québec (suite)

Projet Mirage (suite) :

Les modalités de la transaction avec 1Minerals sont les suivantes :

- Transaction visant à acquérir une participation de 100 % dans les claims détenus par 1Minerals.
- Un paiement de 500 000 \$ en espèces a été complété au 31 décembre 2023.
- Paiements ultérieurs de 3 000 000 \$ en espèces, en actions ordinaires (à un prix minimum de 0,66 \$ par action ordinaire) ou en une combinaison des deux, au gré de BRW, à la signature de l'entente définitive selon le calendrier suivant :
 - 500 000 \$ (587 554 actions ordinaires) ont été émis au 31 décembre 2023.
 - 500 000 \$ au premier anniversaire de la signature de l'entente définitive.
 - 500 000 \$ au deuxième anniversaire de la signature de l'entente définitive.
 - 750 000 \$ au troisième anniversaire de la signature de l'entente définitive.
 - 750 000 \$ au quatrième anniversaire de la signature de l'entente définitive.
- Paiements d'étape en espèces, selon le calendrier suivant :
 - 250 000 \$ suivant la publication d'une estimation de ressources minérales (« ERM »)
 - 750 000 \$ suivant la publication d'une étude économique préliminaire (« EEP »)
 - 1 250 000 \$ suivant la publication d'une étude de faisabilité positive (« EF »)
- Redevance brute de 3 % sur les ventes de concentré de spodumène, dont le premier 1 % pourra être racheté pour la somme de 1 000 000 \$ et le deuxième 1 % pourra être racheté pour la somme de 3 000 000 \$.

Le 15 octobre 2024, la Société a avisé 1Minerals que BRW avait décidé de mettre fin à ses activités d'exploration et d'évaluation sur ces propriétés. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 1 002 210 \$ à l'égard des coûts engagés sur cette propriété, se rapportant à des secteurs déterminés où la Société a décidé de cesser les activités d'exploration et d'évaluation.

La Société a signé une entente avec Sirios Resources (« Sirios »), approuvée par la TSXV le 11 avril 2024 (la « date d'approbation »), en vue de racheter une redevance NSR existante de 0,5 % sur certains claims du projet Mirage (le « rachat de redevance »). Les paiements prévus au calendrier sont assujettis aux contraintes suivantes :

- Minimum de 25 % en espèces;
- Le montant en actions ordinaires est calculé en se basant sur le cours moyen pondéré en fonction du volume (« CMPV ») sur les 10 jours précédant la date du paiement, sous réserve d'un cours minimum de 0,40 \$ par action.

Le rachat de redevance sera réalisé selon les conditions suivantes :

- Un paiement de 50 000 \$ en espèces a été versé en avril 2024;
- Des paiements totalisant 25 000 \$ en espèces et 187 500 actions ordinaires (juste valeur de 46 875 \$) ont été versés en juin 2024;
- Calendrier additionnel de paiements en espèces, en actions ou en une combinaison des deux, à Sirios, comme suit :
 - Des paiements totalisant 25 000 \$ en espèces et 187 500 actions ordinaires (juste valeur de 48 750 \$) ont été versés en octobre 2024; et
 - Des paiements totalisant 25 000 \$ en espèces et 187 500 actions ordinaires (juste valeur de 48 750 \$) ont été versés en janvier 2025.

Lorsque l'extraction minérale débutera sur les claims couverts par cette entente, la Société fera un autre paiement d'étape à Sirios de 250 000 \$ en espèces ou un montant en actions ordinaires (calculé en fonction du CMPV sur les 10 jours précédant la date du paiement, sous réserve d'un cours minimum de 0,40 \$ par action), ou en une combinaison des deux, au gré de la Société.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

(a) Québec (suite)

Propriétés Mythril et Elrond : Le 22 novembre 2022, la Société a signé une entente d'option avec Exploration Midland inc. (« Midland ») afin d'acquérir une participation maximale de 85 % dans les propriétés Mythril et Elrond (les « propriétés Midland »), situées dans la région de la Baie-James au Québec. La première partie de l'option permet à BRW d'acquérir une participation initiale de 50 % dans le potentiel en minéraux rares des propriétés (à l'exclusion des métaux de base et précieux) en contrepartie de paiements totalisant 500 000 \$ en espèces et en actions ordinaires sur une période de trois ans selon les modalités suivantes :

- Paiements de 75 000 \$ en espèces et 111 044 actions ordinaires (juste valeur de 75 000 \$) a été versé au 31 décembre 2023;
- Un paiement de 140 000 \$, la moitié en actions ordinaires, le ou avant le deuxième anniversaire;
- Un paiement de 210 000 \$ en actions ordinaires, le ou avant le troisième anniversaire;

Afin d'exercer la première option pour la participation initiale de 50 %, BRW devra financer un montant global de 1 500 000 \$ en travaux d'exploration conformément au calendrier suivant :

- Un engagement ferme de 300 000 \$ a été complété avant le premier anniversaire;
- Un montant global de 600 000 \$, a été complété avant le deuxième anniversaire;
- Un montant global de 1 500 000 \$, le ou avant le troisième anniversaire.

La deuxième partie de l'option permet à BRW d'acquérir une participation additionnelle de 35 % dans ces propriétés en contrepartie de paiements totalisant 200 000 \$ en espèces ou en actions ordinaires sur une période de deux ans suivant l'exercice de la première option selon les conditions suivantes :

- Un montant de 100 000 \$ en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux, au choix de BRW, le ou avant le premier anniversaire de l'exercice de la première option;
- Un montant de 100 000 \$ en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux, au choix de BRW, le ou avant le deuxième anniversaire de l'exercice de la première option.

Afin d'exercer la deuxième option, BRW devra financer un montant global de 2 000 000 \$ en travaux d'exploration conformément au calendrier suivant :

- Un montant global de 1 000 000 \$, le ou avant le premier anniversaire de l'exercice de la première option;
- Un montant global de 2 000 000 \$, le ou avant le deuxième anniversaire de l'exercice de la première option.

Les actions ordinaires qui seront émises par la Société en contrepartie de cette entente d'option seront soumises à une valeur minimale de 0,24 \$ par action ordinaire, sans valeur maximale. À la signature de la deuxième option, BRW conservera un droit de premier refus (« DPR ») à l'égard de la participation de 15 % de Midland.

Le 15 octobre 2024, la Société a avisé Midland que BRW avait décidé de mettre fin à ses activités d'exploration et d'évaluation sur ces propriétés. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 970 812 \$ à l'égard des coûts engagés sur cette propriété, se rapportant à des secteurs déterminés où la Société a décidé de cesser les activités d'exploration et d'évaluation.

Propriétés Anatacau et PLEX : Le 28 novembre 2022, la Société a annoncé la signature d'une entente avec Osisko Baie-James S.E.N.C. (« Osisko BJ »), une société affiliée d'Osisko Développement Corp. (« ODEV »), en vue d'acquérir une participation de 90 % dans la propriété Anatacau (l'« option Anatacau »). Le 5 décembre 2022, BRW a annoncé qu'elle avait bonifié l'option Anatacau (l'« entente d'option bonifiée ») afin d'acquérir également une participation de 90 % dans le projet PLEX situé dans la région de la Baie-James au Québec. L'entente d'option bonifiée a été signée le 1^{er} mars 2023 et approuvée par la TSXV le 14 juin 2023 (la « date d'effet »).

L'entente d'option bonifiée permet à BRW d'acquérir une participation de 90 % dans les projets Anatacau et PLEX en contrepartie de 8 000 000 actions ordinaires sur une période de deux ans selon les conditions suivantes :

- Un paiement initial de 1 000 000 actions ordinaires (juste valeur de 790 000 \$) a été complété en juin 2023;
- Une tranche de 3 000 000 actions ordinaires (juste valeur de 1 155 000 \$) a été complété en juin 2024;
- Une tranche de 4 000 000 actions ordinaires, le ou avant le deuxième anniversaire de la date d'effet.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

(a) Québec (suite)

Propriétés Anatacau et PLEX (suite):

Afin d'exercer cette option, BRW devra réaliser des travaux d'un montant de 6 000 000 \$ selon le calendrier suivant :

- Un montant global de 1 000 000 \$ a été complété avant le premier anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 2 000 000 \$ a été complété avant le deuxième anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 4 000 000 \$ avant le troisième anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 6 000 000 \$ avant le quatrième anniversaire de la date d'effet.

À la signature de cette option, BRW conservera un DPR à l'égard de la participation de 10 % d'Osisko BJ. De plus, Osisko BJ ne sera pas tenue de financer sa part au prorata du budget d'exploration suivant l'exercice de cette option et jusqu'à la construction d'une mine.

Le 21 août 2023, BRW a annoncé une transaction avec ODEV par l'entremise d'Osisko BJ, dans le cadre de laquelle la Société a l'option d'acquérir une participation indivise de 75 % dans 8 claims situés dans le secteur immédiat du projet Mirage, aux conditions suivantes :

- Transaction offrant l'option d'acquérir une participation de 75 % dans des claims détenus par Osisko BJ.
- La participation résiduelle d'Osisko BJ (25 %) sera passive jusqu'à une décision finale de construction.

Cette option pourra être exercée en parallèle à la réalisation de l'entente d'option existante entre BRW et Osisko BJ couvrant l'option d'acquérir une participation de 90 % dans les projets PLEX et Anatacau.

Autres propriétés au Québec :

La Société détient d'autres claims jalonnés qui présentent un potentiel pour le lithium dans la province de Québec. Les propriétés nouvellement jalonnées comprennent 538 claims (26 642 ha) situés au nord-ouest du lac Caniapiscau et au nord-est du projet Mirage et 511 claims (23 519 ha) situés à une distance de 20 à 90 km de la communauté de Kuujuuaq (Nunavik). Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 959 854 \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés, se rapportant à des secteurs déterminés où la Société a décidé de cesser les activités d'exploration et d'évaluation.

(b) Ontario

Projet Hearst : Le 3 octobre 2022, la Société a annoncé qu'elle avait jalonné et pris des options visant plusieurs blocs de claims près de Hearst en Ontario (le « projet Hearst »). Le groupe de claims inclut deux ententes d'option; l'entente d'option Lowther Pegmatite (signée le 21 septembre 2022) et l'option Lowther Régional (datée du 27 septembre 2022). L'entente d'option Lowther Pegmatite permettait à BRW d'acquérir une participation de 100 % dans la propriété en contrepartie de paiements totalisant 735 000 \$ en espèces ou actions ordinaires et 1 000 000 \$ en dépenses d'exploration sur une période de quatre ans suivant la clôture de cette entente. Un paiement de 35 000 \$ en espèces a été versé en octobre 2022. L'entente d'option Lowther Régional permettait à BRW d'acquérir une participation de 100 % dans cette propriété en contrepartie de 300 000 \$ en espèces sur une période de deux ans suivant la clôture de cette entente. Un total de 100 000 \$ en espèces a été versé en octobre 2022. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 163 076 \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés liés à des zones spécifiques ou les titres miniers ne devraient pas être renouvelés, à l'endroit que la société a décidé de mettre fin aux activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable des actifs dépasse sa valeur de recouvrement (652 120 \$ durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023).

Autres propriétés en Ontario :

La Société détient d'autres claims jalonnés qui présentent un potentiel pour le lithium dans la province de l'Ontario. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 415 993 \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés liés à des zones spécifiques ou les titres miniers ne devraient pas être renouvelés, à l'endroit que la société a décidé de mettre fin aux activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable des actifs dépasse sa valeur de recouvrement (122 466 \$ durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023).

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

(c) Nouvelle Écosse

En mars 2022, la Société a jalonné plusieurs groupes de claims dans la partie centre-ouest de la Nouvelle-Écosse. En plus de ces groupes de claims, en juin 2022, BRW a acquis d'un prospecteur une participation de 100 % dans une propriété en contrepartie de paiements en espèces totalisant 15 000 \$ en espèces et 100 000 actions ordinaires (juste valeur de 22 000 \$). De plus, BRW a accordé une redevance de 2 % NSR sur ces claims dont la première moitié (1 %) peut être rachetée pour la somme de 1 000 000 \$. Par ailleurs, dix claims supplémentaires (6 172 ha) ont été achetés auprès d'un prospecteur en contrepartie d'un paiement forfaitaire de 5 715 \$ dans le secteur New Ross. Trois claims (890 ha) ont été acquis par jalonnement sur carte près du secteur Caledonia dans l'est de la Nouvelle-Écosse.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 153 771 \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés liés à des zones spécifiques ou les titres miniers ne devraient pas être renouvelés, à l'endroit que la société a décidé de mettre fin aux activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable des actifs dépasse sa valeur de recouvrement (266 713 \$ durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023).

(d) Nouveau-Brunswick

En décembre 2021 et mars 2022, la Société a jalonné des claims dans la partie centrale et le sud-est du Nouveau-Brunswick. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 413 381 \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés liés à des zones spécifiques ou les titres miniers ne devraient pas être renouvelés, à l'endroit que la société a décidé de mettre fin aux activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable des actifs dépasse sa valeur de recouvrement (109 127 \$ durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023).

(e) Saskatchewan

Le 17 janvier 2023, la Société a annoncé le jalonnement de plusieurs groupes de claims en Saskatchewan et le 22 février 2023, BRW a signé une entente d'option visant le projet Hanson Lake, situé à environ 55 km à l'ouest de Creighton (Saskatchewan). L'entente d'option permettait à BRW d'acquérir une participation de 100 % dans le projet Hanson Lake de Searchlight Resources Inc. (« SRI »), en contrepartie de paiements totalisant 735 000 \$ sur une période de quatre ans. Le montant total est payable en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux (au gré de BRW, sous réserve d'un minimum de 25 % en espèces). Un paiement initial de 35 000 \$ (8 750 \$ en espèces et l'émission de 26 040 actions ordinaires) a été complété en mars 2023.

Le 20 février 2023, la Société a signé une entente d'option avec Eagle Plains Resources Ltd. (« EPL ») afin d'acquérir trois claims miniers, adjacents au projet Hanson Lake. Cette entente d'option permettait à BRW d'acquérir une participation de 100 % dans les claims miniers en contrepartie de paiements totalisant 70 000 \$ sur une période de deux ans. Le montant total était payable en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux, au gré de BRW. Un paiement initial de 25 000 \$ (29 069 actions ordinaires) a été complété en mars 2023. La Société a avisé SRI et EPL que BRW avait décidé de mettre fin à ses activités d'exploration et d'évaluation sur ces propriétés. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 200 028 \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés liés à des zones spécifiques ou les titres miniers ne devraient pas être renouvelés, à l'endroit que la société a décidé de mettre fin aux activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable des actifs dépasse sa valeur de recouvrement.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a décidé d'arrêter les activités d'exploration et d'évaluation en Saskatchewan et, par conséquent, BRW a comptabilisé une charge de dépréciation de 739 911 \$ de coûts engagés sur ces propriétés.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

(f) Terre-Neuve

Durant l'exercice terminés le 31 décembre 2024, la Société a jalonné 55 licences (7 051 ha) situées près et entre les secteurs de Cartwright et de Port Hope Simpson dans le sud-est du Labrador. Durant l'exercice terminés le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 130 251 \$ à l'égard des coûts engagés sur cette propriété, se rapportant à des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation, ou parce que la valeur comptable des actifs excédait leur valeur recouvrable (364 390 \$ durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023).

(g) Groenland

Les propriétés au Groenland contiennent 16 blocs de claims (148 307 ha), situés à moins de 250 km de Nuuk, la capitale du Groenland.

(h) Manitoba

Le 17 janvier 2023, la Société a annoncé le jalonnement de groupes de claims dans le secteur de Lynn Lake au Manitoba. La Société a également déposé trois demandes de permis d'exploration minière, situés, à environ 20 km au nord-ouest de Lynn Lake, près de la frontière avec la Saskatchewan. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 257 090 \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés liés à des zones spécifiques ou les titres miniers ne devraient pas être renouvelés, à l'endroit que la société a décidé de mettre fin aux activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable des actifs dépasse sa valeur de recouvrement.

8. DÉBENTURES CONVERTIBLES

Le 11 mai 2023, la Société a annoncé la signature d'une entente de règlement de dette avec un souscripteur, afin de régler le montant résiduel de 333 333 \$ exigible en lien avec une débenture convertible, en procédant à l'émission de 444 444 actions ordinaires à un prix d'émission réputé de 0,75 \$ par action ordinaire. Les intérêts accumulés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ont totalisé 31 554 \$.

9. PRIME DIFFÉRÉE SUR LES ACTIONS ACCRÉDITIVES

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	312 863	671 108
Passif lié aux actions accréditatives émises (note 10)	1 806 944	360 538
Renversement du passif lié aux actions accréditatives	(312 863)	(718 783)
Solde à la fin de l'exercice	1 806 944	312 863

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

10. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé :

Nombre illimité d'actions ordinaires, avec droit de vote et participatives, sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, sans valeur nominale, pouvant être émises en série

Activités de financement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 :

Le 19 décembre 2024, la Société a clôturé un placement privé sans courtier préalablement annoncé (le « placement 2024 ») pour un produit brut total de 4 809 370 \$ provenant de la vente de :

- 11 755 382 actions ordinaires de la Société émises à titre d'« action accréditive » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la *Loi sur les impôts* (Québec) (chacune, une « action accréditive du Québec ») au prix de 0,23 \$ par action accréditive du Québec pour un produit brut de 2 703 738 \$;
- 4 837 242 actions ordinaires émises à titre d'« action accréditive » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (chacune, une « action accréditive nationale») au prix de 0,215 \$ par action accréditive nationale pour un produit brut de 1 040 007 \$; et
- 3 437 501 actions ordinaires émises à titre d'« action accréditive de charité » (chacune, une « action accréditive de charité») au prix de 0,31 \$ par action accréditive de charité pour un produit brut de 1 065 625\$.

En lien avec le placement 2024, les frais d'émission d'actions ont totalisé 250 518 \$. Un montant de 1 806 944 \$ (net des frais d'émission d'actions de 98 058 \$) a été affecté à la prime différée sur les actions accréditives (note 9). Les initiés de la Société ont participé au placement 2024 et ont reçu un total de 2 887 501 actions ordinaires. Tous les titres émissibles dans le cadre du placement 2024 sont soumis à une période de détention légale de 4 mois et un jour conformément à la législation en valeurs mobilières applicable.

Activités de financement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 :

- Le 9 mars 2023, la Société a clôturé un placement privé par voie de prise ferme (« le financement de mars ») pour un produit brut global de 7 500 001 \$. Dans le cadre du financement de mars, la Société a vendu 8 823 530 unités au prix de 0,85 \$ par unité. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription conférant au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,25 \$ à tout moment au plus tard le 9 mars 2026.

Le produit brut du financement de mars a été réparti entre les actions ordinaires (5 952 223 \$) et les bons de souscription (1 547 778 \$), selon l'approche de la juste valeur respective. En contrepartie de leurs services en lien avec le financement de mars, les preneurs fermes ont reçu 264 705 bons de souscription de courtage (chacun, un « bon de souscription de courtage »). Chaque bon de souscription de courtage confère au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,85 \$ à tout moment au plus tard le 9 mars 2026. La juste valeur de ces bons de souscription et de ces bons de souscription de courtage a été déterminée à l'aide du modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes en utilisant les hypothèses pondérées suivantes :

Prix d'exercice des bons de souscription	1,23 \$
Prix de l'action à la date d'attribution	0,92 \$
Taux d'intérêt sans risque	3,53 %
Durée de vie prévue des bons de souscription	3 ans
Volatilité annualisée prévue	90 %
Taux de dividende	-
Juste valeur par bon de souscription/ bon de souscription de courtage	0,48 \$

En lien avec le financement de mars, les frais d'émission d'actions ont totalisé 897 037 \$, ce qui inclut la juste valeur des bons de souscription de courtage de 149 251 \$.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

10. CAPITAL-ACTIONS

Activités de financement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (suite):

- Le 24 mars 2023, la Société a clôturé la première tranche d'un placement privé sans intermédiaire pour un produit brut global de 1 493 701 \$, consistant en l'émission de 1 757 295 unités au prix de 0,85 \$ par unité. Le 31 mars 2023, BRW a clôturé la deuxième tranche d'un placement privé sans intermédiaire pour un produit brut totalisant 587 500 \$, consistant en l'émission de 691 177 unités au prix de 0,85 \$ par unité. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,25 \$ pour une période de 36 mois suivant la date de clôture de ces financements.

Le produit brut des financements a été réparti entre les actions ordinaires (1 656 827 \$) et les bons de souscription (424 374 \$), selon l'approche de la juste valeur respective. En contrepartie de leurs services en lien avec ces financements, 7 500 bons de souscription de rémunération (chacun, un « bon de souscription de rémunération ») ont été émis. Chaque bon de souscription de rémunération confère au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,85 \$ à tout moment au plus tard le 24 mars 2026.

La juste valeur de ces bons de souscription et de ces bons de souscription de rémunération a été déterminée à l'aide du modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes en utilisant les hypothèses pondérées suivantes :

Prix d'exercice des bons de souscription	1,25 \$
Prix de l'action à la date d'attribution	0,88 \$
Taux d'intérêt sans risque	3,53 %
Durée de vie prévue des bons de souscription	3 ans
Volatilité annualisée prévue	90 %
Taux de dividende	-
Juste valeur par bon de souscription/ bon de souscription de rémunération	0,45 \$

En lien avec ces placements, les frais d'émission d'actions ont totalisé 85 536 \$, ce qui inclut la juste valeur des bons de souscription de rémunération de 3 367 \$.

- Le 17 novembre 2023, la Société a clôturé un placement privé sans intermédiaire (le « placement 2023 ») pour un produit brut global de 5 700 001 \$ provenant de la vente de :
 - 1 519 057 actions accréditive québécoise au prix de 1,15 \$ par action accréditive québécoise pour un produit brut de 1 746 916 \$; et
 - 3 593 714 actions accréditive nationale au prix de 1,10 \$ par action accréditive nationale pour un produit brut de 3 953 085 \$.

En lien avec le placement 2023, les frais d'émission d'actions ont totalisé 329 355 \$. Un montant de 360 538 \$ (net des frais d'émission d'actions de 22 178 \$) a été alloué à la prime différée sur les actions accréditives (note 9).

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

11. BONS DE SOUSCRIPTION

Le tableau suivant présente l'activité liée aux bons de souscription :

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	9 811 175	0,44
Émis	5 908 204	1,23
Exercés	(2 043 255)	0,43
Solde au 31 décembre 2023	13 676 124	0,78
Exercés	(607 171)	0,23
Solde au 31 décembre 2024	13 068 953	0,81

Le tableau suivant présente les bons de souscription en circulation au 31 décembre 2024 :

Prix d'exercice (\$)	Nombre	Date d'échéance	Moyenne pondérée de la période résiduelle d'exercice (années)
0,23	1 151 099	17 mai 2025	0,38
0,23	2 802 000	12 juillet 2025	0,53
0,75	3 207 650	22 décembre 2025	0,98
0,85	264 705	9 mars 2026	1,19
1,25	4 411 764	9 mars 2026	1,19
0,85	7 500	24 mars 2026	1,23
1,25	878 647	24 mars 2026	1,23
1,25	345 588	31 mars 2026	1,25
	13 068 953		

12. OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

La Société a adopté un régime de rémunération fondée sur des actions (le « régime ») en vertu duquel le conseil peut attribuer des options d'achat d'actions (les « options ») aux administrateurs, aux membres du personnel et aux consultants. Le 8 mai 2024, le conseil a approuvé une modification au régime afin d'augmenter le nombre d'actions ordinaires réservées pour émission en vertu du régime, de 13 000 000 à 19 400 000. Le tableau suivant présente l'activité liée aux options :

	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	6 900 000	0,25
Attribuées	2 400 000	0,83
Exercées	(100 000)	0,21
Solde au 31 décembre 2023	9 200 000	0,40
Attribuées	2 845 000	0,60
Échues	(500 000)	0,48
Abandonnées	(25 000)	0,60
Solde au 31 décembre 2024	11 520 000	0,45
Options pouvant être exercées au 31 décembre 2024	6 133 338	0,31

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

12. OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS (suite)

Les options en circulation au 31 décembre 2024 sont présentées ci-dessous :

Prix d'exercice (\$)	Nombre en circulation	Nombre pouvant être exercé	Moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle (années)
0,50 \$	200 000	200 000	0,1
0,21 \$	2 000 000	2 000 000	0,7
0,20 \$	300 000	300 000	0,8
0,37 \$	400 000	400 000	1,3
0,13 \$	400 000	400 000	1,9
0,40 \$	100 000	100 000	2,2
0,21 \$	2 500 000	1 666 670	2,5
0,32 \$	400 000	266 667	2,9
0,83 \$	2 250 000	750 000	3,3
0,80 \$	150 000	50 001	4,0
0,60 \$	2 820 000	-	4,1
	11 520 000	6 133 338	

Le 2 février 2024, la Société a octroyé des options d'achat d'actions aux administrateurs, dirigeants, employés et aux consultants pour acheter jusqu'à un total de 2 845 000 actions ordinaires. Les attributions sont assujetties à une période d'acquisition de trois ans et à une durée de cinq ans, à un prix d'exercice de 0,60\$ par action ordinaire.

La Société a déterminé la juste valeur des options selon la méthode d'évaluation de Black-Scholes. La volatilité a été déterminée en fonction des données historiques sur les actions ordinaires sur la durée de vie moyenne prévue des options. Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont été utilisées pour évaluer les options d'achat d'actions :

Prix des actions	0,55 \$
Prix d'exercice	0,60 \$
Taux d'intérêt sans risque	3,45 %
Volatilité prévue	90,0 %
Taux de dividende	-
Durée de vie prévue	5,0 ans
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	0,38 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, les charges de rémunération fondée sur des actions se sont élevées à 1 269 017 \$ (802 315 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023), dont un montant de 1 092 185 \$ a été comptabilisé à l'état des résultats (701 166 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023) et 176 832 \$ a été capitalisé dans les actifs d'exploration (101 149 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023). Un crédit compensatoire est comptabilisé dans le surplus d'apport.

13. PERTE NETTE PAR ACTION

En raison de la perte nette pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives (notes 11 et 12) sont considérées comme ayant un effet antidilutif, de telle sorte que la perte nette diluée par action est équivalente à la perte nette de base par action pour ces périodes.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

14. CHARGES ADMINISTRATIVES

	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2024	2023
	\$	\$
Salaires	960 889	897 207
Relations avec les investisseurs	624 759	546 734
Frais d'exploration et d'évaluation	373 262	247 928
Honoraires professionnels	267 319	296 455
Frais de bureau	229 917	233 970
Déplacements	192 914	164 909
Frais règlementaires	86 931	195 154
	<u>2 735 991</u>	<u>2 582 357</u>

15. PARTIES LIÉES

Les transactions et les soldes entre parties liées, qui ne sont pas divulgués ailleurs, sont résumés ci-dessous :

Les principaux membres de la direction comprennent les administrateurs et les dirigeants de la Société. La rémunération versée ou payable aux principaux membres de la direction pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 :

	2024	2023
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	759 166	598 000
Rémunération fondée sur des actions	912 334	608 000
	<u>1 671 500</u>	<u>1 206 000</u>

Durant les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023, la Société a procédé à des transactions avec certaines sociétés liées. Redevances Aurifères Osisko ltée (« OGR ») et Ressources Falco ltée (« Falco ») sont des parties liées en raison de dirigeants et d'administrateurs communs.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, OGR a facturé un montant de 84 869 \$ en lien avec des services professionnels et la location d'espaces à bureaux (82 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023). Au 31 décembre 2024, un montant de 15 000 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et autres créditeurs (8 000 \$ au 31 décembre 2023).

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, un montant de 39 000 \$ a été facturé par Falco pour des services professionnels (39 000 \$ durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023). Au 31 décembre 2024, un montant de 4 000 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et autres créditeurs (4 000 \$ au 31 décembre 2023).

La direction est d'avis que ces transactions ont été réalisées dans les mêmes conditions que les transactions avec des parties non liées. Ces opérations ont été engagées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

16. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente un rapprochement des impôts aux taux statutaires (26,5 %) et des impôts comptabilisés à l'état des résultats et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (26,5 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023) :

	2024	2023
	\$	\$
Perte nette avant les impôts sur le résultat	(8 643 743)	(5 919 504)
Recouvrement d'impôts sur le résultat prévu	(2 290 593)	(1 568 669)
Dépenses non déductibles	249 054	192 347
Comptabilisation d'avantages fiscaux non comptabilisés auparavant	724 015	(82 880)
Dépenses d'exploration des actions accréditives	1 004 661	740 419
Recouvrement d'impôts sur le résultat différés, montant net	(312 863)	(718 783)

Au 31 décembre 2024, les écarts temporaires déductibles pour lesquels la Société n'avait pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés étaient les suivants :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	108 123	108 123
Propriétés minières	2 968 905	2 962 227
Frais de financement	1 131 129	1 131 129
Pertes autres qu'en capital	9 087 937	15 187 211
Pertes en capital	4 924 681	4 924 681
	18 220 775	24 313 371

Au 31 décembre 2024, la Société disposait de pertes fiscales pouvant être utilisées pour réduire le bénéfice imposable futur. Ces pertes viendront à échéance comme suit :

Année d'échéance	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2031	-	944 971
2032	-	194 017
2033	-	418 638
2034	-	222 066
2035	-	894 058
2036	-	1 065 161
2037	-	849,495
2038	174 091	1 698 301
2039	1 553 988	1 553 988
2041	938 559	938 559
2042	1 386 933	1 378 832
2043	2 447 755	2 442 514
2044	2 586 611	2 586 611
	9 087 937	15 187 211

La capacité de réaliser les avantages fiscaux dépend d'un certain nombre de facteurs et notamment de la future rentabilité des activités. Les actifs d'impôts sur le résultat différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de l'actif. Par conséquent, des actifs d'impôts différés d'un montant de 5 529 154 \$ n'ont pas été comptabilisés.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DU RISQUE

La Société est exposée à différents risques financiers découlant de ces activités. La direction de la Société gère les risques financiers. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation. Les principaux risques auxquels la Société est exposée, ainsi que ses politiques de gestion de ces risques, sont décrits plus en détail ci-dessous :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Société au risque de crédit se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des autres effets à recevoir. La Société atténue le risque de crédit en déposant sa trésorerie auprès d'une institution financière canadienne jouissant d'une cote de crédit A+ et en échangeant des services avec des entreprises en bonne situation financière.

Risque de liquidité

Le risque de liquidités est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers qui sont réglés par remise de trésorerie. Jusqu'à maintenant, BRW a engagé d'importantes pertes d'exploitation et sorties de fonds en lien avec ses activités d'exploration. La Société a financé ses activités par le passé principalement par l'émission de titres de capitaux propres. La direction est d'avis qu'elle ne dispose pas de fonds suffisants pour honorer ses obligations et ses engagements existants pendant au moins les 12 prochains mois. Le plan d'affaires de BRW dépend de l'obtention de fonds supplémentaires pour poursuivre l'exploration et le développement de ses projets, ce qui pourrait se faire de différentes façons, notamment par l'émission d'instruments de capitaux propres ou d'autres types d'arrangements. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles (incluant les paiements d'intérêts, le cas échéant) des passifs de la Société aux 31 décembre 2024 et 2023 :

	2024	
	Moins d'un an	Plus d'un an
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	566 669	-
Total	566 669	-

	2023	
	Moins d'un an	Plus d'un an
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	628 429	-
Obligations locatives	51 000	-
Total	679 429	-

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DU RISQUE (suite)

Juste valeur

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les autres effets à recevoir, les comptes fournisseurs et frais courus sont des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des autres effets à recevoir, des comptes fournisseurs et frais courus (exception faite de l'impôt à payer, des salaires à payer, des vacances à payer et des retenues à la source à payer) se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La hiérarchie de la juste valeur comporte les niveaux suivants :

- Niveau 1 : Prix cotés, non rajustés, sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire des prix) ou indirectement (c'est-à-dire des dérivés des prix); et
- Niveau 3 : Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux durant les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023.

18. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion de son capital sont d'assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités, d'augmenter la valeur des actifs de la Société et d'assurer un rendement adéquat à ses actionnaires. Ces objectifs seront atteints en identifiant de bons projets d'exploration, par la mise en valeur de ces projets et, ultimement, par la mise en production ou la vente et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou de façon autonome. La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres. Le capital pour l'exercice visé est résumé à l'état des variations des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'elle émet des actions accréditatives à l'égard desquelles un montant doit être utilisé à des fins d'exploration. Se reporter à la note 20 pour de plus amples détails.

La Société finance ses activités d'exploration et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen d'émission de capitaux propres ou de placements publics. Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la Société peut signer des conventions d'options ou recourir à d'autres solutions afin de poursuivre ses activités, ou elle peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

19. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES – ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :	Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2024	2023
	\$	\$
Taxes de vente et autres effets à recevoir	54 493	64 872
Charges payées d'avance et dépôts	(39 400)	(160 519)
Comptes fournisseurs et frais courus	(125 861)	475 605
	(110 768)	379 958

Autres informations non divulguées ailleurs :	Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2024	2023
	\$	\$
Dépenses liées aux actifs d'exploration et d'évaluation incluses dans les comptes fournisseurs et autres créditeurs :		
Début de l'exercice	379 263	202 732
Fin de l'exercice	285 013	379 263
Frais d'émission d'actions inclus dans les comptes fournisseurs et autres créditeurs :		
Début de l'exercice	-	69 481
Fin de l'exercice	87 586	-

20. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Actions accréditives

La Société est en partie financée par l'émission d'actions accréditives, et par conséquent, est engagée à mener des activités d'exploration minière. Ces règles fiscales prévoient également des délais pour effectuer les travaux d'exploration au plus tard à la première des dates suivantes :

- Deux ans après les placements en actions accréditives;
- Un an après que la Société ait renoncé aux déductions fiscales relatives aux activités d'exploration.

En novembre 2023, la Société a reçu 5 700 001 \$ suite à l'émission d'actions accréditives pour lesquelles la Société a renoncé aux déductions fiscales au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2024, cette obligation avait été complétée.

En décembre 2024, la Société a reçu 4 809 370 \$ suite à l'émission d'actions accréditives pour lesquelles la Société a renoncé aux déductions fiscales au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2024, un montant de 4 809 370 \$ reste à engager d'ici le 31 décembre 2024.

21. ÉVÈNEMENT SUBSÉQUENT

Le 3 février 2025, la Société a octroyé des options d'achat d'actions aux administrateurs, dirigeants, employés et aux consultants pour acheter jusqu'à un total de 3 430 000 actions ordinaires. Les attributions sont assujetties à une période d'acquisition de trois ans et à une durée de cinq ans, à un prix d'exercice de 0,14\$ par action ordinaire.